



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

MISSION ACCOMPAGNEMENT SANTÉ

UNE RÉPONSE CONCRÈTE POUR LEVER LES DIFFICULTÉS
D'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS DE VOS PATIENTS



Les enjeux de la Mission accompagnement santé



Prendre en charge les difficultés d'accès aux droits et/ou aux soins (liées ou non à un handicap), de fragilité face au numérique ou encore de situation sociale complexe.

Vous faire gagner du temps médical en prenant le relais sur les explications relatives aux démarches à accomplir pour l'obtention d'un droit ou la réalisation de soins (aide à la complétude d'un dossier, prise de rendez-vous, explication du parcours de soins).

En tant que médecin, votre contribution est essentielle dans la détection des personnes fragiles pour permettre à chacune :

- de disposer des droits auxquels elle peut prétendre ;
- de mieux connaître et comprendre le système de santé ;
- de trouver des solutions concrètes face aux difficultés rencontrées ;
- de renforcer son autonomie dans les démarches liées à sa santé.



Parce ce que vous connaissez bien vos patients, vous pouvez identifier des personnes pour qui le suivi des prescriptions que vous faites s'avère compliqué. En cause, une méconnaissance de leurs droits, la complexité du système ou des freins financiers.



Plus de
200 000 personnes
accompagnées chaque année.

Comment ça marche concrètement ?

Le parcours type



1. REPÉRAGE ET DÉTECTION

L'Assurance Maladie, ses partenaires ou les professionnels de santé identifient une situation de difficultés d'accès aux droits ou aux soins. Avec son accord, la personne est prise en charge par la Mission accompagnement santé de l'Assurance Maladie pour un bilan de sa situation.



2. VÉRIFICATION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ASSURÉ

Le conseiller accompagnement santé analyse la situation administrative dans sa globalité.



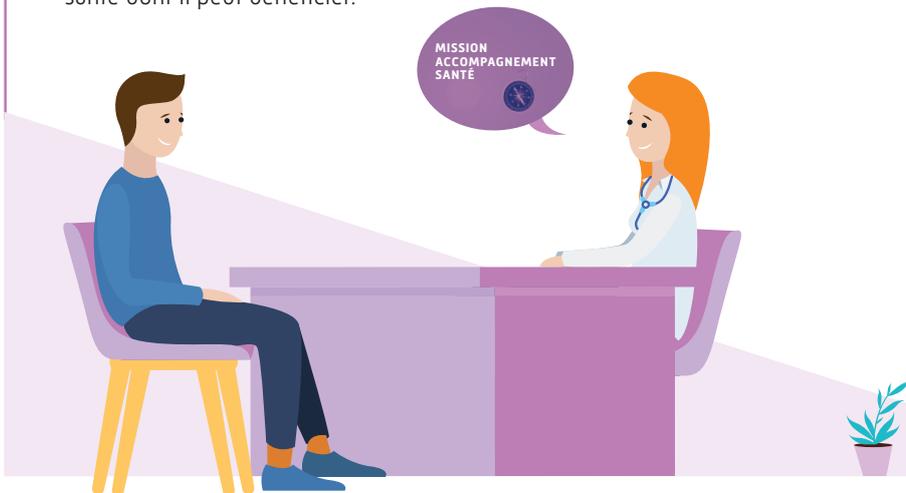
3. ÉLABORATION DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT AVEC L'ASSURÉ

Le conseiller accompagnement santé prend contact avec l'assuré pour identifier ses problématiques et mettre en place un plan d'accompagnement en fonction de ses besoins.



4. ACCOMPAGNEMENT DE L'ASSURÉ

Le conseiller accompagnement santé oriente l'assuré dans le système de soins, il l'aide dans ses démarches administratives et lui propose des solutions concrètes pour lever les difficultés identifiées. Selon le profil de l'assuré, il peut également lui parler des actions de prévention santé dont il peut bénéficier.



EXEMPLES DE SITUATIONS POUVANT BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT



Diego 37 ans, en instance de divorce, a la garde de sa fille malade.

À la suite de sa séparation, il a dû changer ses horaires afin de s'occuper de sa fille, ce qui engendre une diminution de ses ressources et peu de disponibilité.

Vous lui avez prescrit un examen de radiologie qu'il est important de faire, mais vous savez que compte tenu de sa situation, le reste à charge est trop conséquent pour lui.



Vanessa, étudiante de 23 ans, est maman d'une enfant de 2 ans.

Elle ne réalise pas de suivi particulier quant à son état de santé mais sa toux persistante l'a poussé à venir vous consulter.

Vous souhaitez lui prescrire un traitement et des examens complémentaires, mais elle évoque avec vous ses difficultés à réaliser ce type de démarches et son absence de mutuelle.

LES OUTILS À VOTRE DISPOSITION



FORMULAIRE DE DÉTECTION

À compléter en s'assurant du consentement de l'assuré pour être directement recontacté par un conseiller de l'Assurance Maladie.



CARTE CONTACT

À remettre à l'assuré avec les coordonnées de la Mission accompagnement santé de sa caisse d'assurance maladie.



ENTRE VOUS ET NOUS

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site [ameli.fr](https://www.ameli.fr) ou contactez vos [interlocuteurs habituels](#) de votre caisse d'assurance maladie.